

COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

La TCMFM unit sa force contre la motion anti-avortement 312 *La motion bafouerait les droits des femmes enceintes!*

Trois-Rivières, le 25 avril 2012 – La Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM), membre de la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada, déplore l'arrivée de la motion M-312, déposée par le député conservateur Stephen Woodworth, et unit sa force au millier de personnes qui **dénoncent la motion 312**.

La motion 312 menace le droit à l'avortement et les droits humains de toutes les femmes enceintes et génère un mouvement d'opposition grandissant à travers le Canada. Déposée par le député conservateur Stephen Woodworth, elle demande au Parlement d'étudier la définition actuelle d'« être humain » du Code criminel canadien afin de décider si celle-ci devrait inclure le fœtus. Le but de cette motion est d'octroyer une protection juridique aux fœtus. **La motion sera débattue une première fois le 26 avril**, puis un autre débat et le vote sont prévus en juin ou au début de l'automne.

« Même si le premier ministre Stephen Harper promet constamment à la population canadienne qu'il ne rouvrira pas le débat sur l'avortement, voilà exactement ce que ferait l'adoption de la motion M-312 », a déclaré Joyce Arthur, directrice exécutive de la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada (CDAC). « La motion est un moyen pour les groupes religieux et le mouvement anti-choix de conférer un statut de personne aux fœtus. S'ils réussissent, la prochaine étape sera de tenter de recriminaliser l'avortement. »

La CDAC a lancé une vigoureuse campagne contre la motion. En date du 24 avril, 13,300 personnes ont signé sa pétition en ligne (www.gopetition.com/petitions/oppose-motion-312-rejetez-motion-312.html). Des centaines de pétitions officielles sur support papier sont aussi signées afin que les députés de l'opposition puissent les présenter au Parlement. Partout au Canada, des citoyennes et des citoyens écrivent et envoient des cartes postales à leur député pour les exhorter à rejeter la motion. De plus, diverses campagnes ont été entreprises par d'autres groupes, dont par la TCMFM, et sur Internet.

Joanne Blais, coordonnatrice de la TCMFM, affirme que la motion M-312 constitue une perte de temps et d'argent des contribuables étant donné qu'elle soulève des questions sur lesquelles la Cour suprême du Canada a déjà statué plusieurs fois. La motion de Stephen Woodworth est aussi en contradiction avec des lois et des conventions du monde entier concernant les droits de la personne. En accordant le statut juridique de personne aux fœtus, on minerait sérieusement les droits constitutionnels garantis aux femmes enceintes par la *Charte des droits et libertés*, non seulement pour les femmes qui ont besoin d'un avortement, mais pour toutes les femmes enceintes. Cela ouvrirait la porte à des poursuites contre des femmes enceintes pour toute action pouvant être perçue comme un préjudice causé au fœtus, en semant la confusion à savoir si les lois et les politiques concernant le bien-être des enfants s'appliquent également au fœtus en tant que personne juridique. « En fait, accorder un statut juridique de personne au fœtus enlèverait le statut de personne aux femmes enceintes », affirme Joanne Blais.